

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 mai 2022 à 20h30 – salle du conseil municipal

Convocation du 24 mai 2022

Présent(e)s : JOMARD Pascale, LECANU Guillaume, GUYOMAR Olivier, APPERCEL-CONVERT Stéphanie, CORGIER Frédéric, BOUILLON Nadine, LEREVEREND-CHARPENTIER Clothilde, BOUHANA Éric, GOUDARD Jean-Pierre, GUIARD Lionel, GRAMMARE Isabelle.

Excusé(e)s : LECANU Estelle (pouvoir à LECANU Guillaume), CHAUMERON Ludivine (pouvoir à GUYOMAR Olivier), CHATAIGNIER Guillaume (pouvoir à JOMARD Pascale), DELHOMME Aurélien

Désignation du secrétaire de séance

Isabelle GRAMMARE est désignée secrétaire de séance

Compte rendu du 21 avril 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modification ni commentaire

L'installation d'Aurélien DELHOMME, nouveau conseiller municipal suite à la démission d'Anne Perrine RAGOT, est effective à dater de ce jour.

Délibérations :

Convention financière pour la Maison France Services

La convention concerne 7 communes. L'Etat subventionne les frais de fonctionnement à hauteur de 30 000 euros (principalement pour les salaires du personnel) et le restant est divisé entre les six communes au prorata de leur nombre d'habitants. Chambost-Allières ne souhaite pas actuellement adhérer à cette convention.

L'hébergement des locaux par la COR se situe à la Maison Médicale de Lamure-sur-Azergues. On dénombre une centaine de visites le premier mois.

Proposition adoptée à l'unanimité moins une voix contre

Règlement de cantine modifié

Suite aux nombreux problèmes de réservations de dernière minute, la commission école a modifié le règlement. Les familles auront jusqu'au lundi 12h (au lieu du dimanche 23h59) pour inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine pour la semaine suivante. Il n'y aura plus d'annulation de repas le jour même et un délai de carence de 2 jours est institué pour toute annulation.

Suite à une inflation importante ces dernières semaines l'établissement « *Les clés du Soleil* » augmente le prix du repas de 5% il sera donc facturé 4,30 euros à la rentrée scolaire de septembre. Le prix de la garderie sera maintenu à 1,25 euro la demi-heure.

Ce nouveau règlement sera remis à chaque famille avec la fiche d'inscription 2022-2023 courant juin. Il est rappelé que Madame le maire se tient à disposition et à l'écoute des familles pouvant avoir des demandes suite à ces modifications.

Décision modificative au budget investissement

Ce point sera abordé au prochain ordre du jour

Modification des membres de la commission d'appel d'offres, suite aux démissions

Ce point sera abordé au prochain ordre du jour, afin de permettre à tous les conseillers qui le souhaitent de se présenter.

Appel d'offre pour le choix du cabinet d'architecte du projet de la place des platanes

Pascale JOMARD demande à pouvoir rédiger et publier, avec les services de la COR, les documents relatifs à l'appel d'offres pour recruter un Maître d'œuvre pour les travaux de la place des platanes.

Proposition adoptée à l'unanimité

Autorisation à déposer les Déclarations Préalables pour l'embellissement du transformateur et des fresques durant C'Quoi ce baz'art.

Frédéric CORGIER rappelle que le projet embellissement du transformateur rue Centrale aura lieu les 11 et 18 juin après-midi encadré par OSRU, artiste graffeur. A ce jour il y a quatre jeunes inscrits. Deux élus seront également présents.

Pascale JOMARD signale qu'OSRU a fait une demande d'autorisation pour peindre des fresques sur le bâtiment périscolaire et sur les portes de l'ancien local des pompiers.

Lionel GUIARD souligne qu'il faut rester cohérent dans les demandes avec le PLU et le nuancier.

Jean-Pierre GOUDARD rappelle qu'il avait reçu des courriers de personnes n'appréciant pas les fresques sur la commune ; mais ces dernières étant soumises à des déclarations préalables, elles étaient donc autorisées.

Une fresque sur le petit mur du bâtiment périscolaire est validée par le Conseil Municipal à condition que l'école soit associée au projet.

Proposition adoptée à l'unanimité

Urbanisme :

Vente d'une parcelle supplémentaire par l'hôpital

La parcelle AL325 peut être ajoutée à l'achat des parcelles « aire de jeux, parking et terrain de boules » déjà comprises dans le compromis de vente.

Proposition adoptée à l'unanimité

Droit de préemption

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la vente de 4 biens :

- Un atelier et un entrepôt – AB 344 – 545 - 834
- Maison et ancien commerce (Pompes funèbres) AB - 304
- Maison et local commercial (ancienne pharmacie) AB - 353
- Une parcelle de terrain AC - 256

Le conseil ne préempte pas

Point tenue du bureau de vote des 12 et 19 juin

Pascale JOMARD propose des horaires de permanence à chacun des membres présents. Les plannings seront envoyés à chacun dans la semaine.

Recensements :

Pascale JOMARD annonce que le prochain recensement aura lieu de mi-janvier à mi-février 2023. Nous serons donc à la recherche de 3 personnes pour effectuer cette démarche.

Informations des commissions communales et questions diverses.

Olivier GUYOMAR : Le problème récurrent de l'état d'insalubrité du local poubelles du centre du village (la présence de rats prouve en effet que l'endroit devient malsain) amène à réfléchir à des solutions plus radicales puisque l'information et l'incitation aux bonnes pratiques ne fonctionnent pas.

Doit-on : fermer le local ? Laisser les bacs d'ordures ménagères et enlever les bacs de tri ? Poser une serrure magnétique sur la porte ? (ouverture qui pourra se faire que par un secteur défini de la commune). Refaire une xième campagne de sensibilisation ou une réunion des habitants concernés ? Une demande d'un deuxième passage dans la semaine va être demandée à la COR.

Pascale JOMARD : Chiffrage du sel de déneigement : le devis valable 30 jours est de 3920 euros HT (+16% en 5 ans)

Depuis un mois environ des vis et clous sont répandus sur notre voirie communale. Habitants et cantonniers les ramassent régulièrement mais malgré tout plusieurs personnes ont dû faire réparer ou changer leurs pneumatiques. Une plainte va être déposée en gendarmerie.

Bar L'Entre'potes : malgré les différentes démarches effectuées jusqu'à ce jour il y a toujours des courriers de plaintes du voisinage pour tapage nocturne. Nous n'avons à ce jour aucune constatation des faits par la gendarmerie. La question d'une nouvelle autorisation d'ouverture de terrasse en juin est donc soulevée puisque la convention est renouvelable tous les mois.

Nadine BOUILLON : La première réunion de quartier qui concernait le secteur de Gondras a eu lieu le 20 mai, 29 familles étaient concernées 15 étaient présentes. Il en ressort principalement un problème de vitesse excessive des véhicules traversant ce hameau. Il a donc été décidé de faire un arrêté d'interdiction de circulation à la montée comme à la descente, sauf riverains, le plus rapidement possible. Des problèmes de voirie et d'éclairage public ont été également évoqués. La prochaine réunion de quartier en septembre concernera les hameaux de Nuizières et Challières.

Stéphanie APPERCEL : cette année les cantonniers ont été épaulés par une équipe de 4 bénévoles pour fleurir massifs et jardinières de la commune de plantes vivaces et aromatiques principalement.

Clotilde LEREVEREND : le prochain BIM paraîtra en juillet, les articles sont à faire parvenir avant fin juin.

Lionel GUIARD : Après vérification il sera possible de séparer en deux le petit local jouxtant le bâtiment du boulodrome pour une remise en état des toilettes.

A l'Odyssée : le WC actuellement hors service va être remplacé. Le système d'adoucisseur déjà installé n'a plus qu'à être branché.

Frédéric CORGIER : Réfection de la prison : les travaux d'électricité commenceront en septembre et ceux de maçonnerie en octobre. Auparavant les cantonniers ont un travail de décaissement du local en vue de la préparation de ce chantier.

Patrimoine : une prochaine réunion devrait permettre de finaliser le plan des bâtiments mis en valeur sur notre commune.

Avec Isabelle GRAMMARE nous avons reçu en mairie Audrey LESCHEIRA qui est motivée pour accompagner bénévolement des actions de la commission jeunesse.

Pour rappel le petit baz'art aura lieu le 18 juin et le premier marché nocturne le 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Ce compte rendu a été validé par le Maire et ses Adjointes et sera formellement adopté par le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.